



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 Décembre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 10 décembre 2024
- Affichage de la convocation : 10 décembre 2024

### ► DÉLIBÉRATION N° DEL\_114\_2024

► **OBJET : Point n° 6 - MUSÉE DES URSULINES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DÉPÔT DE LA COLLECTION LAMARTINE AVEC LE MUSÉE FAURE D'AIX-LES-BAINS**

### ► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

\*\*\*\*

### ► EXCUSÉS :

Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.  
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.  
Madame Claude CANNET donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.  
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

### RAPPORTEUR : Hervé REYNAUD

Dans le contexte de fermeture pour travaux de rénovation du Musée Faure d'Aix-les-Bains en 2025/2026, il est proposé de mettre en dépôt la collection en lien avec Alphonse de Lamartine au Musée des Ursulines de Mâcon. Le dépôt est proposé pour une durée de deux années (renouvelables), à la date de transfert de la collection, date qui sera comprise entre le 29 avril et le 13 mai 2025.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à signer la convention de dépôt de la collection Lamartine avec la Ville d'Aix-les-Bains.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention de dépôt de la collection Lamartine à intervenir entre la Ville d'Aix-les-Bains et la Ville de Mâcon, jointe en annexe,  
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 09/12/2024,  
Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 05/12/2024,  
Vu l'avis du Bureau Municipal du 25/11/2024,

Après les interventions de Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, de Monsieur Hervé REYNAUD et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de dépôt de la collection Lamartine de la Ville d'Aix-les-Bains telle que jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à cette opération.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

23 DEC. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire